



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 9617

Texte de la question

M. Damien Alary appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur les enjeux pour La Poste et pour les postiers du futur contrat de plan. La Poste, entreprise publique qui marie efficacement l'exercice de missions de service public dévolues par la loi de 1990 et le développement d'activités concurrentielles, se trouve dans une situation financière extrêmement fragile à la veille d'une nouvelle étape de libéralisation au 1er janvier 2003. Le coeur de l'activité de La Poste, c'est-à-dire le courrier, qui représente deux tiers de son chiffre d'affaires et plus de 75 % de sa marge, va être fortement impacté. Cette évolution de l'environnement postal s'effectue alors que La Poste continue à supporter, en propre, le coût de missions d'intérêt général, missions qui ne peuvent être financées par les seuls revenus de ses activités. Il en va ainsi du transport et de la distribution de la presse et de l'aménagement du territoire à travers le réseau postal. En conséquence, il lui demande de clarifier les intentions du Gouvernement concernant les relations financières entre l'Etat et La Poste, le financement des charges liées au transport et à la distribution de la presse, à l'aménagement du territoire et aux retraites. Il lui demande également quels sont les moyens qui vont être mis en place dans la stratégie de développement de La Poste pour faire face aux évolutions réglementaires, à la révolution technologique, à la concurrence élargie en France et à la compétition en Europe. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Texte de la réponse

La ministre déléguée à l'industrie a eu l'occasion de prendre la mesure des enjeux immenses de cette belle entreprise de service public qu'est La Poste. Les attentes exigeantes de ses clients, l'ouverture progressive de ses marchés et la nécessité de renforcer son bilan font peser sur elle de redoutables défis. L'Etat, au fil du précédent contrat de plan, a intégralement tenu ses engagements il a en particulier pris à sa charge la dérive annuelle des charges de retraite de La Poste, pour un montant croissant chaque année de près de 100 millions d'euros. Il a, conformément aux « accords Galmot » conclus avec la presse, réévalué les tarifs appliqués au transport de presse pour un montant qui représente aujourd'hui près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire pour La Poste. L'Etat aura à coeur, dans la négociation du contrat de plan, de faire émerger une vision commune à l'avenir de La Poste entre l'entreprise, ses salariés, ses partenaires économiques et sociaux. D'un effort partagé doit surgir une entreprise tournée vers l'avenir et confiante dans ses ressources.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9617

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5101

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1435